



ACTE INSOLITE

**Acte découvert dans les registres paroissiaux du CHAMBON
actuellement CHAMBON-FEUGEROLLES (42500)**

.

**Cet acte enregistre une abjuration de la religion
protestante et un accueil au sein de l'église catholique .**

abjuration
 de Jean
 Rhodolphe
 Chevalier

Ce jourd'hui Cinquieme juillet mil sept cent soixante deux jean
 Rhodolphe Chevalier originaire de la paroisse de Chambon garçon ouvrier
 travaillant au service de la maison de Monsieur de Chambon
 annes en la par de Chambon parvenu de la jeunesse connoissant
 la faiblesse et le mençoige de son corps de la vie et de la santé
 a esté instruit et persuadé par nous de J. B. M. de la religion
 Catholique et apostolique se présente En face de l'Eglise de Chambon
 nous priant humblement d'agrèger au rang des fidèles et de recevoir
 dans le sein de l'Eglise Catholique; Cest pourquoy nous luy avons
 accordé après luy avoir introduit dans lad' Eglise au bas du
 maître autel ou led' Chevalier étant debout tenant la main sur
 le livre de l'Evangile a prononcé hautement plusieurs anathèmes
 anathème contre toutes les hérésies qu'il avoit suivies et fait sa
 profession de foi Catholique, Envestu depuis après En avoir obtenu le
 pouvoir de monseigneur l'archevêque de Lyon nous avons levé l'excommunication
 laquelle étoit attachée led' Rhodolphe Chevalier et avons dressé le present
 acte en présence de M. M. Claude-Jean François Palluat vicaires de
 Chambon prêtre curé de la paroisse de Chambon et de Jean Baptiste
 Mathis forgeron de la paroisse de Chambon David Esquisses de Chambon
 ouz signé led' sieur Palluat et l'oncle avec nous et non lesd' Mathis
 et David, ouz ne plus que lesd' Mathis et David de la paroisse
 + de même que led' Rhodolphe Chevalier. Conuers par Palluat prêtre de Chambon

Transcription de l'acte d'abjuration

Abjuration de Jean Rhodaulph Chevalier

Ce jourd'hui Cinquième juillet mil sept cent soixante douze Jean Rhodaulph Chevalier originaire d'Almagne garçon ouvrier travaillant au tirage de fil de fer demeurant ? depuis plusieurs années en la paroisse du Chambon hameau de la paroisse, connaissant la fausseté et le mensonge des erreurs de Calvin et Luther après avoir été instruit et persuadé par nous des Saints mystères de la religion catholique et apostolique s'est présenté en face de l'église du Chambon nous priant humblement de l'agréer au corps de fidèles et de le recevoir dans le sein de l'église Catholique ; C'est pourquoi nous Curé soussigné accédant à ses suppliques ? l'avons introduit dans la dite église au bas du maître autel où ledit Chevalier étant debout tenant la main sur le livre de l'évangile a prononcé hautement et publiquement anathème contre toutes les hérésies qu'il avait suivies et a fait sa profession de foi catholique, en vertu de quoi, après en avoir obtenu les pouvoirs de Monseigneur l'Archevêque de Lyon nous avons levé l'excommunication à laquelle était astringé ledit Rhodaulph Chevalier et avons dressé le présent acte en présence de MM. Claude-Jean François Pelluat vicaire dudit Chambon Pierre Convers prêtre ??? dudit lieu de Jean Baptiste Malescours forger de lames d'Antoine David éguiseur de lames lesquels ont signé lesdits Pierre Palluat et Convers avec moi et non lesdits Malescours et David + pour ne savoir de ce qu'ils ont déclaré de ce enquis + de même que ledit Rhodaulph

P Convers prêtre Palluat prêtre Beauvoir ? Curé

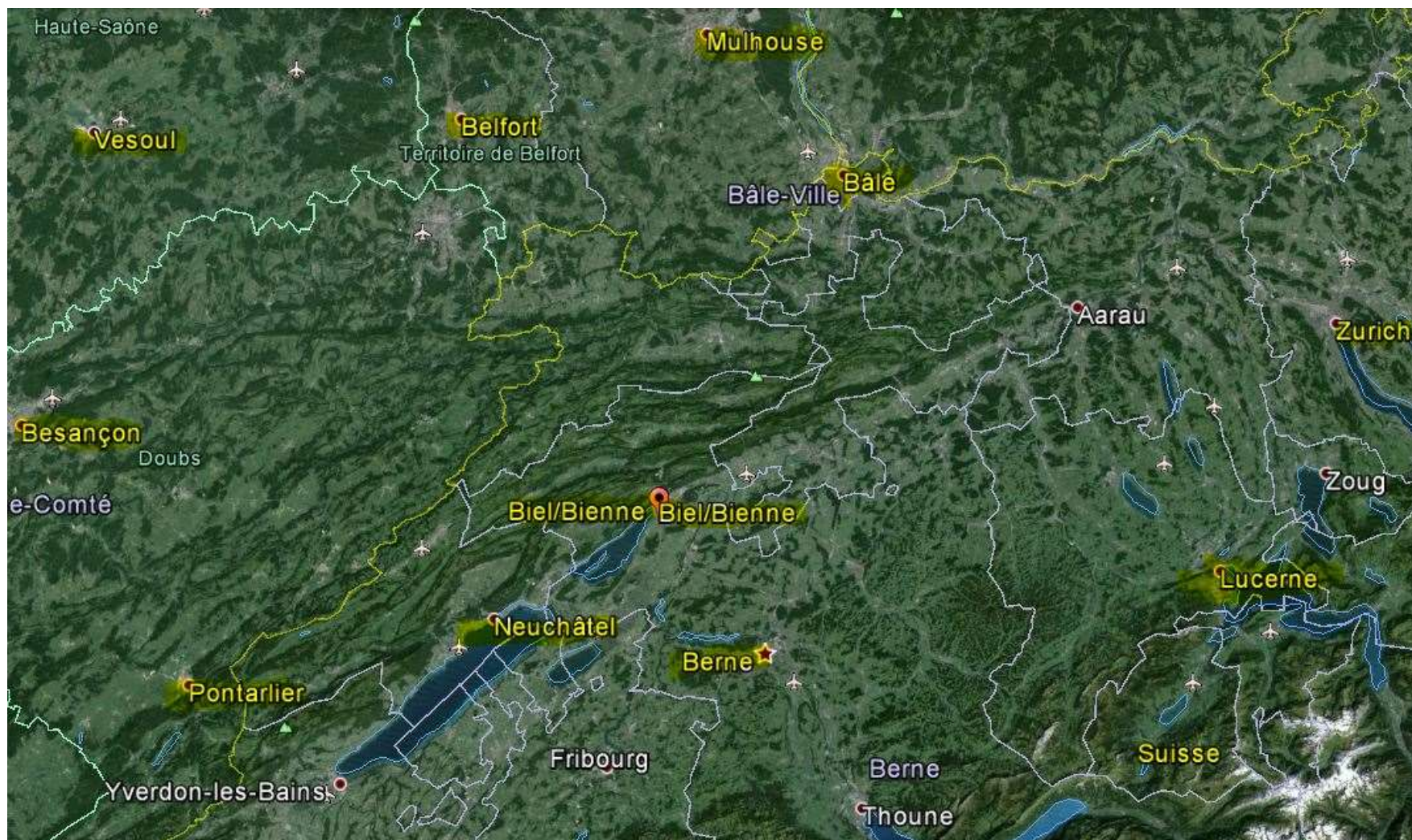
Un mois après cette abjuration, on découvre l'acte de mariage de Jean Rodolphe Chevalier

D'Esmaut Curé

jean rodolphe chevalier et veuve de sil deser au lieu de la sauvaire paroisse de chambon fils
légitime de defunct jean rodolphe chevalier desor vivant et veuve desil deser Julie et
yvette desorienne enfuisse et delizabeth noyer procédant comme majeurs et maîtres
et de droit d'une part et Mathias heustier d'Esmaut au lieu de la sauvaire
fille légitime de defunct Simon heustier Compagnon loutelier au lieu de la sauvaire
pays de chambon et Catherine rivetier procédant comme majeure et
maîtresse d'autre part, aient été proclamés trois fois sans qu'il se soit déclaré aucun
quelques langues ont seules la bénédiction de monseigneur évêque de Bourges le 17^{me} jour d'Avril
1775 à huit heures et demie de nuit dans l'église de la sauvaire de chambon
En présence de Guillaume sabot de claudes Eugène benoit de claudes de madelin mirandon
et de jean baptiste malatour forgerons ledits témoins domiciliés au bourg de chambon
leds Guillaume sabot et madelin mirandon ont signé et les autres témoins ont déclaré
ainsi que parées contractants en savoir signés de la Esmaut, claudes + de claudes
SABOT & Mirandon naturalisés.

ARCHIVES

Région d'origine de Jean Rodolphe Chevalier



Transcription de l'acte de mariage

Mariage

jean rodolphe chevalier etireur de fil de fer au lieu de la sauvaniere paroisse du chambon, fils legitime de defuntjean rodolphe chevalier de son vivant etireur de fil de fer du lieu et par(oisse) de Bienne En Suisse et d'elisabeth mozer procedant comme majeur et maître de ses droits d'une part et Mathias heurtier rubaniere aud(it) lieu de la sauvanière fille légitime des defunts simon heurtier compagnon coutelier au lieu de feugerolles susd(ite) par(oisse) du chambon et Catherine rivelier procedante comme majeure et maitresse + d'autre part, aient été proclamé trois fois sans qu'il se soit decouvert empechement quelques conques ont reçu la benediction ??? du vicaire sous(igné) aujourdhuy quatrième aout mil sept cent soixante douze dans l'église de lad(ite) par(oisse) du chambon en presence de guillaume Sabot de claude ?? ?? ?? de marcelin mirandon et de jean baptiste malescours forjeurs de lames temoins domiciliés au bourg du chambon lesd(it) guillaume sabot et marcelin mirandon ont signé les autres temoins ont déclaré ainsi que les parties contractantes ne savoir signer de ce enquis et ??? + de ses droits

sabot

miraudon

palluat vic.

Commentaire :

On peut supposer que Jean Rodolphe s'est converti pour pouvoir épouser une catholique.

J'ignore quelle était la proportion de protestants dans cette région, mais j'ai trouvé, sur cette paroisse du Chambon, 2 actes de baptême rédigés en latin pour des enfants dont les parents sont dits « dans l'ignorance ».

